

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour amender l'acte 14 et 15 Vic., chap. 14, intitulé, "*Acte pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le Haut-Canada,*" en établissant qu'une cité comprise dans un comté pour les fins judiciaires, paiera une juste proportion de la somme requise pour le paiement des jurés dans tel comté.

Reçu et lu, pour la première fois, mercredi, 7 mars 1855.

Seconde lecture, lundi, 19 mars 1855.

M. HARTMAN.